COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 3 juin 2023.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roselyne GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE ;

Absents excusés : David DAMBRUNE procuration à Luc AZELART, Adrien DILLY, Etienne DILLY.

Secrétaire de séance : Michelle LEFEBVRE

Délibération n°6/2023 : Participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques

La séance ouverte Madame le Maire expose au conseil que plusieurs habitants l'ont sollicité au sujet de nids de frelons asiatiques qui se sont installés sur leur propriété.
La destruction de ces nids leur incombant et le prix de cette destruction étant assez élevé, elle propose au conseil de réfléchir à une indemnisation.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- D'indemniser les habitants à hauteur de 50 €/an pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur présentation d'une facture.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 10/06/2023
et publication le 10/06/2023

Dohem, le 09/06/2023

Le Maire,

Patricia POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le 3e adjoint
L. Azelart

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le 3e adjoint
L. Azelart

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
13 DEC. 2023